

CONCOURS AGREGATION INTERNE CAER

Section : SCIENCES MEDICO-SOCIALES

Session 2018

Rapport de jury présenté par :
Madame Sabine CAROTTI,
Présidente du jury

SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES	3
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	4
Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique	4
Résultats.....	4
Rapport	4
Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé.....	9
Résultats.....	9
Sujet.....	Erreur ! Signet non défini.
Rapport	9
EPREUVES d'ADMISSION.....	11
Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat	11
Résultats.....	11
Rapport	11
Deuxième épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques	13
Résultats.....	13
Sujet.....	13
Rapport	14
CONCLUSION.....	18
REMERCIEMENTS.....	19

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury

- RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

Candidats inscrits ;	57
Candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité :	34
Candidats admissibles :	7
Candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	7
Candidats proposés pour l'admission :	2
Epreuves d'admissibilité	
Meilleure Moyenne	14,55
Moyenne générale des candidats admissibles	10,72
Epreuves d'admission	
Meilleure moyenne	17,87
Moyenne générale des candidats admis	13,43
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)	
Meilleure moyenne	12,71
Moyenne générale des candidats admis	12,68

- EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont en ligne sur le site du Ministère : www.education.gouv.fr. Ils sont accessibles depuis la page « SIAC2 ».

Première épreuve : Exploitation pédagogique d'un dossier scientifique et technique

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats

Moyenne de l'épreuve : 06,34

Meilleure note : 14,76

Rapport

L'épreuve comporte deux parties qui portent sur le même dossier, mais qui sont de nature différente : mobilisation de connaissances scientifiques et techniques pour étudier une solution présentée dans le dossier scientifique et technique, élaboration d'un exercice prenant appui sur le dossier.

De ce fait, même si ces deux parties s'appuient sur le même dossier et se posent en continuité d'une préparation pédagogique, elles doivent être traitées de manière autonome et avec la même attention : il est impératif de bien gérer le temps accordé à chaque partie de l'épreuve.

Première partie

Cadre général et attendus

La définition de l'épreuve précise que la première partie doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à **utiliser ses connaissances scientifiques et techniques** pour **expliquer ou valider** les solutions retenues.

Il est donc attendu une mobilisation de connaissances pertinentes, précises, exactes, actualisées, au service d'un questionnement servant à articuler l'étude de la solution présentée au regard de la problématique soulevée. Le travail doit prendre la forme d'une dissertation, ce qui implique une structuration de la copie.

La mobilisation de références (*selon le sujet : sociologiques, juridiques, historiques*) au service du questionnement et de l'étude de l'expérimentation présentée est attendue.

Le candidat doit, outre sa maîtrise des connaissances, les mobiliser en réponse à la problématique soulevée. Il doit être vigilant à éviter une simple définition non contextualisée ; le concept doit servir à l'analyse, au raisonnement, à la prise de décision.

Le sujet de cette année consistait à mener une réflexion critique et argumentée sur le développement des usages du numérique en direction des personnes vulnérables en tant que solution aux difficultés de mise en œuvre de la politique de lutte contre la pauvreté.

L'épreuve nécessitait ainsi la mobilisation de concepts (*exclusion, pauvreté, accès aux droits...*) en lien avec des éléments du dossier ainsi qu'une approche méthodologique nécessaire à la compréhension de la solution proposée. En aucun cas, il ne s'agissait de réaliser une synthèse documentaire à partir des annexes. Toute proposition de solution en lien avec le numérique devait être questionnée en fonction des besoins du public et des moyens disponibles. Un travail d'analyse était attendu et non une simple description ou l'énumération de références, de dispositifs, d'auteurs...

Prestations des candidats

A propos du contenu :

Les candidats admissibles ont témoigné d'une bonne maîtrise des contenus scientifiques et techniques permettant de valider (*ou non*) la solution retenue. Le jury a apprécié les copies présentant une problématique clairement formulée et ne se résumant pas à la reprise de la question posée.

Certains candidats ont fait preuve d'une réflexion intéressante, prenant appui sur des connaissances précises, développée dans un écrit de qualité et ont su porter un regard critique sur la solution envisagée au regard des éléments de diagnostic. Ils ont su utiliser les annexes comme illustration et non comme base à l'argumentation : le coffre-fort numérique était un exemple parmi d'autres pouvant appuyer les choix.

En revanche, certaines copies ont présenté des connaissances parfois superficielles ou se limitant au relevé des éléments de connaissances ou de faits présentés dans le dossier. Une partie des candidats ne répond pas à la question posée et envisage dès la première partie le numérique comme un frein à la lutte contre la pauvreté, ou encore comme une cause de l'exclusion sociale. Certains candidats ont traité le sujet en ciblant la fracture numérique et les avantages/inconvénients du numérique, s'éloignant ainsi de la politique de lutte contre la pauvreté et oubliant la contextualisation de la solution proposée.

Le jury a constaté certains jugements de valeur ou avis non fondés scientifiquement sur les publics vulnérables ainsi que sur les professionnels du travail social.

Sur la forme :

Le jury a apprécié les copies témoignant d'un bon niveau de français (orthographe, syntaxe), claires, structurées et utilisant des connecteurs logiques de façon appropriée, favorisant l'argumentation.

Le jury rappelle que les commentaires personnels (ex : « *je suis désolé, je n'ai pas eu le temps de terminer...* ») n'ont pas leur place dans une épreuve de concours.

Seconde partie

Cadre général et attendus

Il était demandé au candidat de construire, **à partir d'un dossier scientifique et technique** et pour un niveau d'enseignement donné, **une activité permettant d'évaluer les connaissances et les méthodes** acquises par les élèves. Le candidat devait indiquer les documents retenus parmi ceux que comportait le dossier et en justifier le choix, en présentant les modes d'exploitation en classe de ces documents et en dégagant les résultats à attendre de cette exploitation.

La présentation d'une activité d'évaluation était donc attendue. Le candidat devait situer l'exercice dans un processus d'apprentissage et par rapport aux autres enseignements scientifiques ou techniques qui lui sont associés. Ainsi la simple mention d'une activité d'évaluation, sans préciser les compétences évaluées ou encore les indicateurs d'évaluation, ne suffisait pas.

Le jury a apprécié la sélection d'un nombre limité d'objectifs pédagogiques clairement identifiés plutôt qu'une compilation d'objectifs peu cohérents. Il convenait de montrer en quoi la séquence pédagogique répond au questionnement porté par la problématique.

Comme précisé dans le rapport de jury de 2014, l'introduction doit poser une véritable mise en perspective pédagogique et didactique du sujet.

L'utilisation d'un document du dossier scientifique et technique devait être accompagnée de la justification de son choix et de son intérêt pour l'activité d'évaluation. Son lien avec la problématique devait être exposé de façon explicite : sur quelles notions permet-il d'avancer dans l'exercice, comment s'articule-t-il aux autres documents ? Quelles difficultés soulève-t-il ? Quel questionnement est-il susceptible de faire naître chez l'élève ? Quelles sont les connaissances qu'il utilise et qui doivent être explicitées et resituées dans leur contexte ? Quelles autres connaissances auraient pu être mobilisées et auraient permis d'aller vers d'autres solutions ?

Le candidat devait à la fois afficher sa maîtrise du sujet qu'il a choisi comme exercice et prouver qu'il sait construire un enseignement adapté à une classe, dans ce cas, du cycle terminal (*soit en classe de première ou de terminale*). Il est insuffisant d'annoncer que le dossier documentaire a été fourni aux élèves ; la pratique pédagogique doit être présentée.

Il n'est pas nécessaire de reprendre en détail tout le programme, seuls les éléments utiles à la compréhension des intentions pédagogique et didactique sont à présenter.

La démarche technologique doit être lisible dans le processus d'apprentissage présenté, en l'occurrence l'évaluation.

Le jury a apprécié que la présentation de l'exercice proposé ...

- soit situé dans la progression annuelle ;
- précise les prérequis ;
- indique des objectifs pédagogiques clairement définis ;
- énonce les critères d'évaluation et les compétences à mobiliser ;

- présente la transversalité ;
- envisage des remédiations ;

... et que le candidat utilise un vocabulaire pédagogique et didactique adapté/actualisé concernant :

- les formes d'évaluations envisagées : sommative, formative... ainsi que leur justification ;
- les objectifs : cognitifs, méthodologiques, pédagogiques... ;
- les séquences et séances.

Le jury précise à nouveau qu'il fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- cadrage global du thème : situation dans la progression annuelle, présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus ;
- qualité et cohérence de la démarche pédagogique d'ensemble : présentation, progressivité des différentes composantes de l'épreuve, modalités de mise en activité des élèves ;
- maîtrise des contenus scientifiques et techniques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement ;
- utilisation du dossier scientifique et technique : présentation, compréhension et exploitation pédagogique ;
- justification des choix ;
- clarté de la présentation : orthographe, expression écrite.

Prestations des candidats

En règle générale, le thème du sujet est positionné correctement dans le programme.

Les candidats admissibles ont su répondre aux attendus de l'épreuve en présentant une activité permettant l'évaluation des connaissances et méthodes acquises par les élèves de la série ST2S à un niveau du cycle terminal, en justifiant leurs choix. La réflexion didactique et pédagogique est présente. L'évaluation est pensée au regard des objectifs de la séquence.

Des candidats ont veillé à ce que la présentation de l'évaluation soit en cohérence avec la modalité d'évaluation choisie.

En revanche, dans certaines prestations, les objectifs se limitent à une liste de notions et d'objectifs issus du programme, alors qu'il serait souhaitable que les objectifs soient présentés sous forme d'un enchaînement et que la progressivité soit explicitée. Peu de copies ont permis d'appréhender la mise en œuvre d'une véritable démarche technologique. Certains candidats optent pour des organisations pédagogiques non justifiées par un intérêt didactique ou pédagogique.

Surtout, un certain nombre de copies ne proposent pas d'activité d'évaluation et présentent une suite de séances, séquences, parfois sous forme de fiche sans s'attacher à respecter la consigne de l'épreuve.

Or, c'est la réflexion, le cheminement intellectuel du candidat, ses choix, qui doivent être visibles. Le jury rappelle que l'utilisation de tout ou partie du dossier documentaire ne peut pas se limiter à un commentaire systématique de l'ensemble des documents retenus, le candidat doit montrer sa capacité à les sélectionner, à les rendre accessibles aux élèves, à penser leur utilisation pédagogique pour le développement des compétences cognitives et méthodologiques des élèves. Les documents sont parfois utilisés dans leur intégralité avec les élèves et/ou utilisés sans explication. Le choix de retenir ou de ne pas retenir un document doit être motivé. En effet, il est essentiel que le candidat démontre sa capacité à sélectionner les annexes susceptibles d'être utilisées, à présenter les conditions de leur utilisation pédagogique et les adaptations nécessaires, à les insérer et à les exploiter dans le cadre d'une séquence. Le jury a apprécié la qualité d'expression, de structuration et de présentation de certaines copies.

Remarque

La définition de l'épreuve fait référence à un éventuel recours à des enseignements associés. A titre d'exemple, des liens avec les compétences et connaissances développées dans le cadre de l'enseignement moral et civique auraient pu être établis.

Seconde épreuve : Composition portant sur les politiques sociales et de santé

Durée : 6 heures, Coefficient 1

Résultats

Moyenne de l'épreuve : 08,05

Meilleure note : 14,00

Rapport

Première partie

Cadre général et attendus

La définition de l'épreuve précise que la première partie doit permettre d'évaluer les capacités du candidat à **utiliser ses connaissances scientifiques et techniques** pour expliciter ou valider les solutions retenues.

Lorsque le sujet comporte deux questions, les candidats les traiter toutes les deux, distinctement et si possible dans l'ordre.

Il est attendu une mobilisation de connaissances au service d'un questionnement servant à structurer une pensée. Le travail doit prendre la forme d'une dissertation, organisée autour d'un plan apparent, résultant d'une problématique ou d'une prise de position clairement énoncées.

La mobilisation de références sociologiques, économiques, juridiques, épidémiologiques, historiques au service du questionnement doit être effective.

Le candidat doit faire preuve de sa maîtrise des connaissances en lien avec le sujet, elles ne doivent pas être développées pour elles-mêmes, mais toujours au service de l'explicitation de la problématique.

La simple définition lexicographique n'apparaît pas comme suffisante. La connaissance d'un objet passe par celle de ses attributs, de ses caractéristiques. La mobilisation de ces derniers ou d'une définition doit être articulée à la réflexion ou l'analyse développée, elle doit apporter au propos. C'est leur intégration dans l'analyse, l'argumentation qui a du sens. Ainsi, la définition ou la présentation d'un concept n'est pas utile si elle n'apporte pas au raisonnement.

Dans le travail proposé cette année, concernant la première question, il convenait de retracer la genèse des droits des malades, en particulier les mobilisations associatives des malades du sida et de leur reconversion, au mitant des années 1990, après la découverte des trithérapies, dans une cause plus générale visant à étendre à l'ensemble des patients les droits conquis par le mouvement associatif. Donner une profondeur historique au sujet permettait de se focaliser sur des faits divers dans l'actualité récente. Il fallait, de plus, faire une présentation structurée et problématisée des apports de la loi du 4 mars 2002, et ne pas se contenter d'une liste, plus ou moins exhaustive, des différentes dispositions de cette dernière. Le jury a regretté que les apports des sciences sociales à la saisie des transformations des relations entre le corps médical et les patients n'aient pas été suffisamment mobilisés par les candidats, en particulier les analyses classiques de la sociologie de la santé (*fonctionnalisme puis interactionnisme*).

Sur la deuxième question, portant sur la LOLF et ses conséquences sur le secteur médico-social, il convenait non pas de présenter le texte de la LOLF mais d'en restituer la logique et la cohérence, avec à l'appui des exemples concrets pris dans le secteur médico-social. Une définition de ce dernier était attendue, ce qui permettait d'éviter une confusion entre les deux questions, en particulier des digressions sur le secteur médical et paramédical. La réponse ne devait pas seulement porter sur la dimension organisationnelle, institutionnelle ou financière, mais aussi sur la redéfinition en cours de la professionnalité des acteurs de ce secteur, et éventuellement des résistances que cette redéfinition génère.

Prestations des candidats

Les prestations étaient très inégales dans leur capacité à problématiser les questions, dans leur faculté à mobiliser, de façon structurée, des connaissances utiles dans différents champs de savoir et, d'une façon plus formelle, dans la qualité de l'expression et la rigueur de l'orthographe. De même, le jury regrette que certaines copies se distinguaient par le peu de soin apporté au développement de l'argumentation, avec, par exemple, l'utilisation de schémas ou encore de renvois désordonnés à des paragraphes apportés in extremis en fin de copie. En revanche, d'autres copies, plus rares, ont révélé des exposés construits, articulés autour d'une problématique clairement formulée, ont proposé une analyse fondée sur une réflexion riche et argumentée dans laquelle les connaissances ont été réinvesties.

ÉPREUVES D'ADMISSION

Première épreuve : Soutenance d'un dossier réalisé par le candidat

Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes, entretien : 30 minutes), Coefficient 1

Résultats

Moyenne : 10,71
Meilleure note : 18,00

Rapport

Durée : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient 1.

L'épreuve consiste en la présentation et la soutenance par le candidat d'un dossier original relatif à un projet qu'il a conduit dans le cadre de la discipline dans laquelle il enseigne. Le thème du projet est pris dans les programmes des enseignements technologiques de la spécialité des classes du cycle terminal de lycée ou dans les classes post-baccalauréat.

Les candidats ont présenté des travaux de qualité très inégale, tant sur le fond que sur la forme. Le jury a privilégié les dossiers présentant des qualités rédactionnelles solides, au service d'un projet abouti, montrant une réelle réflexion en termes théoriques et pédagogiques.

Il était attendu que le titre soit explicite, original, mais surtout qu'il rende bien compte de l'objet et des objectifs du projet.

Le jury a noté que certains candidats avaient du mal à tenir un équilibre entre, d'un côté, les apports en matière de connaissances et, de l'autre, les méthodes et les outils mis au service de la transmission de connaissances.

Plusieurs dossiers auraient dû davantage clarifier et problématiser leur objet d'étude : le jury a regretté des imprécisions dans l'usage des termes, faute d'en avoir fixé la définition en introduction. Ainsi, par exemple, parler de « handicap » ou de « situation de handicap » n'engage pas le même regard sur l'objet d'étude : dans le premier cas, le propos se centre sur la personne et ses propriétés, dans l'autre, c'est l'interaction entre les attributs d'une personne et le regard que porte sur elle la société qui retient l'attention (démarche plutôt interactionniste en sociologie de la déviance ou du handicap).

Une attention particulière à la bibliographie est indispensable. Il y a des lectures incontournables à effectuer avant de s'engager dans un sujet donné. Certains dossiers étaient particulièrement pauvres de ce point de vue.

Les prestations orales ont aussi été très inégales. Certaines ont de façon très utile clarifié et apporté des éléments supplémentaires par rapport à des dossiers parfois trop succincts, d'autres se sont contentées de reprendre à l'identique le contenu des dossiers. Le jury a privilégié les candidats qui savaient à la fois défendre leurs choix et leur argumentation tout en se montrant ouverts à des remarques et des questionnements permettant l'élargissement de leur objet et/ou l'enrichissement de leur démarche pédagogique. Les postures défensives, mobilisant des arguments d'autorité, et utilisant un ton parfois abrupt desservent toujours les candidats car cela nuit à la qualité des échanges entre ces derniers et le jury.

Préciser les contraintes humaines, matérielles, temporelles, financières, etc. est utile mais cela ne doit pas permettre d'excuser les faiblesses d'un dossier. En effet, la qualité d'un projet dépend aussi de sa capacité à anticiper ces contraintes et à y remédier. Choisir un sujet et/ou une démarche infaisable révèle une forme d'inconséquence ou d'improvisation inacceptables dans un concours d'agrégation.

Au-delà de la dimension strictement formelle des différentes composantes attendues de l'épreuve, le jury fonde son évaluation à partir des critères suivants :

- Cadrage global du thème : situation dans la progression annuelle, présentation des prérequis, de la place du sujet dans les programmes d'enseignement, de la problématique et des objectifs retenus.
- Qualité de la démarche pédagogique d'ensemble : présentation, cohérence et progressivité des apprentissages, organisation des différents temps, modalités de mise en activité des élèves.
- Maîtrise des contenus scientifiques et techniques en lien avec le thème et les programmes d'enseignement.
- Utilisation du dossier scientifique et technique : présentation, compréhension et exploitation pédagogique.
- Clarté de la présentation : orthographe, expression écrite.

Deuxième épreuve : Exploitation de documents techniques et pédagogiques

Durée de l'épreuve : 6 heures, Coefficient 1

Résultats

Moyenne de l'épreuve : 07,16

Meilleure note : 10,80

Sujet

Etudes sur les inégalités sociales de santé

La séquence s'inscrit en **Première ST2S** et concerne l'État de santé et de bien-être social et l'interaction des différents déterminants sur les plans individuel et collectif. Elle doit permettre aux élèves d'être en capacité de :

- Préciser l'importance des déterminants sociaux de la santé
- Analyser les interactions existant entre différents déterminants de l'état de santé et de bien-être social d'une population
- Présenter le lien entre déterminants et niveaux de santé ou de bien-être social

La séquence envisagée pourra prendre appui sur tout ou partie de l'activité que vous avez réalisée, pour une transposition directe ou pour utiliser le ou les résultats, par exemple.

La séquence intègrera le numérique.

Les réalisations liées aux questions seront enregistrées sur le poste, et copiées sur la clé-usb mis à votre disposition et imprimées.

La copie pourra être réalisée soit sous forme numérique et imprimée, soit de manière manuscrite. En cas de réalisation numérique de la copie, la saisie s'effectuera en police Times New Roman – taille 12, interligne 1,15. Un double enregistrement sera réalisé : sur le poste et sur la clé-usb. Le numéro de poste sera inséré en pied de page, avec numérotation des pages.

Première partie

Inégalités de santé

A partir de la base de données « Score santé », mettre en évidence, sous forme de graphique, différentes inégalités de santé.

Réaliser une bibliographie composée d'études complétant le travail que vous avez mené.

Pour chaque partie, vous explicitez votre démarche et les choix que vous avez arrêtés.

Mesure des inégalités sociales de santé

Un « indice de défavorisation » est proposé par certains organismes pour appréhender les inégalités sociales de santé.

Elaborer une carte heuristique présentant la mobilisation de différents déterminants dans la construction de cet indice.

Expliquer l'intérêt de la construction d'un tel indice pour appréhender les inégalités sociales de santé.

Seconde partie

Présenter et justifier les concepts que vous proposez de faire acquérir aux élèves.

Présenter et justifier les méthodes, modes opératoires didactiques et pédagogiques à partir desquels vous concevez votre séquence.

Rapport

RAPPEL DE LA DÉFINITION D'ÉPREUVE

Exploitation de documents techniques et pédagogiques.

« L'épreuve consiste à exploiter des documents techniques et pédagogiques relatifs à une séquence de travaux pratiques ou à une séquence d'activités technologiques, éléments d'un processus d'apprentissage. Elle permet d'évaluer les capacités du candidat à proposer et justifier les principes, méthodes et modes opératoires à mettre en œuvre et à dégager les concepts auxquels ils se rattachent ainsi qu'à réaliser, pour tout ou partie, selon la durée impartie, l'activité prévue. »

L'épreuve est ainsi construite en deux parties qui sont étroitement liées, l'une découlant de l'autre. Les productions et réflexions de la première sont mobilisées dans la seconde.

Le sujet se compose ainsi :

- une première partie pratique, dans laquelle les candidats sont amenés à réaliser une activité qui intègre l'usage du numérique ;
- une seconde partie didactique et pédagogique.

Première partie

Pour rappel, l'activité pratique doit être, partiellement ou dans sa totalité, pensée de manière à pouvoir être réintégrée dans la partie pédagogique. Cette première partie constitue un travail de recherche, de réflexion, de regard critique, en préalable à la réflexion pédagogique pour la suite de l'épreuve.

Cette activité consiste en une recherche personnelle ; dans cette partie, les explications demandées aux candidats ne portent pas sur un questionnement pédagogique ou didactique, mais sur les choix et la démarche effectuée - dans ce sujet pour collecter les données, les analyser ... C'est par la suite, dans la seconde partie, que le candidat effectue des choix pédagogiques et didactiques au regard des travaux effectués dans la partie précédente.

La première activité consistait à mettre en évidence, sous forme graphique, différentes inégalités de santé à partir de la base de données « Score santé ».

De ce fait, un réel travail de sélection, de traitement, d'analyse et de croisement de données était nécessaire. Un nombre pertinent de réalisations, une diversité dans les productions étaient attendus. Le candidat devait mettre en évidence les principales inégalités de santé (*sociales, homme/femme, territoriales*), en comparant différents échelons territoriaux.

Cependant, un graphique ne peut se suffire à lui-même : les graphiques présentés devaient donc être analysés afin d'éclairer les choix des candidats. Les choix sont en effet à commenter et justifier, non pas à destination des élèves, mais pour présenter ce qu'ils apportent à la compréhension de la problématique.

Pour la seconde activité, il s'agissait de réaliser une bibliographie composée d'études complétant le travail réalisé dans la première activité.

La recherche effectuée par les candidats devait permettre d'appuyer les choix par des études statistiques ainsi que des éclairages conceptuels. En ce sens un nombre cohérent d'études était attendu, à caractère national ou international et réalisées par des institutions ou auteurs reconnus par la communauté scientifique, garantissant la fiabilité des sources d'informations. La démarche et les choix devaient être justifiés et les études présenter un lien clair avec les graphiques réalisés.

La présentation de la bibliographie selon les normes en vigueur est appréciée.

La troisième activité consistait en l'élaboration d'une carte heuristique présentant la mobilisation de différents déterminants dans la construction de l'indice de défavorisation proposé par certains organismes pour appréhender les inégalités sociales de santé.

Les dimensions sociales et matérielles de l'indice étaient attendues. Les candidats devaient donc identifier les éléments à présenter, les classer et les mettre en forme de manière cohérente et pertinente afin que la production puisse permettre de saisir la corrélation entre les déterminants choisis et la construction de l'indice. La carte devait être commentée.

Enfin, pour la quatrième activité, l'intérêt de la construction d'un tel indice pour appréhender les inégalités sociales de santé devait être expliqué. La présentation du concept de défavorisation était un préalable, avant de porter un regard critique présentant les intérêts et limites de l'outil, notamment en termes d'analyse des inégalités de santé et de choix politiques.

Si certains candidats ont bien cerné les attendus de cette première partie, d'autres en revanche se sont directement positionnés dans une séquence d'enseignement. A noter : les commentaires directement adressés aux membres de jury sont à éviter.

Seconde partie

Dans un premier temps, le jury attendait une présentation et une justification des concepts à faire acquérir aux élèves, pour un niveau de classe de première. Dans un second temps, il était demandé une présentation et une justification des méthodes, modes opératoires didactiques et pédagogiques supports de la séquence.

Ainsi, il est attendu que les activités précédentes soient mobilisées en tout ou partie dans la conception et la mise en œuvre de la séquence proposée ; la transposition peut être directe ou utiliser les résultats par exemple. Les candidats doivent donc faire part de leur raisonnement concernant ce réinvestissement.

La séquence attendue est précisée en début d'énoncé et concernait ici la classe de première, plus précisément l'état de santé et de bien-être social et l'interaction des différents déterminants sur les plans individuel et collectif.

Ce qui prévaut dans cette partie de l'épreuve, c'est la réflexion, la démarche, la cohérence et la structuration du propos. L'approche du candidat doit prendre en considération les spécificités du thème proposé et sa place dans le programme. Les méthodes et modes opératoires sont donc à

justifier ; il n'est pas judicieux de proposer un mode opératoire très général, comme par exemple : comment aborder ici les déterminants de la santé ? Quelle importance et quel positionnement dans le programme ? Pourquoi ?

Les théories de l'éducation, si mobilisées, sont donc à adapter au sujet et au niveau d'enseignement.

Les concepts, outre leur explicitation, doivent être identifiables dans la construction de la démarche technologique. Leur choix doit être justifié d'un point de vue didactique. A ce niveau, la confusion dans les concepts ou encore leur approximation sont difficilement acceptables.

Il est conseillé aux candidats de comprendre le programme au regard de travaux de recherche dans le domaine de la santé et des sciences sociales.

Il convient pour cette partie d'épreuve, de s'approprier les compétences, de penser à la relation activité/compétences. La progression dans les apprentissages et/ou les compétences développées se doit d'être apparente.

Comme précisé dans le rapport de 2014, les méthodes doivent permettre de :

- mettre en évidence des objectifs pédagogiques élaborés par le candidat à partir du programme et du sujet ;
- articuler différentes séances et activités ;
- présenter des activités pédagogiques envisagées par le candidat et leurs caractéristiques ; à ce sujet, les membres de jury conseillent aux candidats de relire le document d'accompagnement des programmes de la série, ou des référentiels de sections post baccalauréat ;
- établir si pertinent un lien avec le pôle «méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social»,
- intégrer le numérique de manière réflexive.

En ce sens, il est nécessaire de justifier les choix réalisés, et particulièrement la démarche didactique et pédagogique choisie et son apport au processus de formation ;

Le jury a parfois été surpris de lire certains jugements de valeur sur les capacités des élèves, en rupture avec le projet que doit porter l'enseignant dans sa mission.

Conclusion générale

Les épreuves d'admissibilité ont permis de différencier certaines compositions traduisant une non maîtrise ou une maîtrise insuffisante des questions proposées dans les deux épreuves et d'autres qui montraient un niveau de connaissances élevé, et la capacité des candidats à produire des analyses de qualité sur les sujets proposés.

Les candidats admissibles ont fait preuve à la fois de connaissances solides et actualisées et de compétences d'analyse, de synthèses acquises lors de leur pratique professionnelle et sans aucun doute grâce à une préparation sérieuse aux épreuves.

Les épreuves d'admission ont permis de sélectionner des candidats conjuguant à la fois un niveau de connaissances satisfaisant et une capacité à extraire des informations, les analyser avec rigueur, les restituer dans un souci de clarté pédagogique.

Le jury félicite donc les candidats admissibles et admis à ce concours.

Il encourage les candidats non admis à se représenter.

L'agrégation interne est un concours difficile qui nécessite une préparation sérieuse qui ne doit négliger ni les aspects purement scientifiques, ni les technologies et techniques à l'appui de ces savoirs et contribuant à assurer l'acquisition des compétences aux élèves et étudiants des filières du domaine de la santé et du social. Le jury espère que ce rapport sera utile à la préparation des futurs candidats.

Remerciements

Le jury remercie Madame le Proviseur du lycée d'Alembert à Paris pour la qualité de l'accueil qu'elle-même et son équipe ont réservé à ce concours, qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Le jury remercie également l'ensemble des personnels en particulier les personnels chargés de l'accueil des membres du jury et des candidats, les personnels chargés de la maintenance informatique et les personnels chargés de la propreté des locaux.

La qualité de leur travail est pour beaucoup dans l'ambiance sereine dans laquelle les candidats ont pu travailler.